

la France au cœur

Concours interlycées militaires de la Défense - édition 2022

thème retenu: Sport et Armées-Jeunesse



Pour son édition 2022, le concours « **la France au cœur** », organisé par la Fondation des plus grands invalides de guerre (FPGIG) avec le soutien de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONACVG), portera sur le thème “ **Sport et Armées-Jeunesse** ”. Il est réservé aux classes de seconde des six lycées militaires de la Défense.

1- PRÉSENTATION DES PARTENAIRES

La Fondation des plus grands invalides de guerre : **Fondation reconnue d'utilité publique** créée par décret du 8 décembre 2010, la Fondation des plus grands invalides de guerre s'est donné pour but d'assurer la pérennité des traditions, des valeurs morales et de l'idéal développé pendant cent ans par les grands invalides de guerre des conflits successifs des XX^e et XXI^e siècle.

Les deux fondements sur lesquels reposent les actions de la fondation, **la solidarité et le devoir de mémoire**, déterminent son action opérationnelle. À cet effet, elle dispose de **quatre comités d'action** chargés de promouvoir des projets dans les domaines suivants : **recherche scientifique et médicale, handicap et accessibilité, sport et jeunesse, Mémoire**.

www.invalidesdeguerre.org

L'ONACVG : Établissement public sous tutelle du ministère des Armées, l'ONACVG a pour mission de veiller aux intérêts matériels et moraux de ses ressortissants : anciens combattants et victimes de guerre et leurs ayant cause, pupilles de la Nation, veuves de guerre, mutilés de guerre et blessés en opérations extérieures, etc.

Opérateur du ministère chargé de la mise en œuvre de la politique mémorielle, il dispose à cet effet de services départementaux métropolitains et ultramarins, et depuis 2010, d'un réseau de référents mémoire régionaux.

Ses missions de transmission de la mémoire des grands conflits contemporains et des valeurs citoyennes ont naturellement amené l'ONACVG à initier des actions pédagogiques à destination du jeune public et à la création de concours jeunesse, afin d'impliquer les plus jeunes générations dans le travail de mémoire et de participer de l'éducation à la citoyenneté.

www.onac-vg.fr

2- OBJET DU CONCOURS

Nous proposons aux lycéens, scolarisés en classes de seconde au sein des six lycées militaires de la Défense, de participer à un concours sur le thème “**Sport et Armées-Jeunesse**”.

Les participants sont invités à **rédigier une dissertation** sur le thème suivant :

“*Alors que la France se prépare à accueillir les Jeux olympiques et paralympiques au cours de l’été 2024, vous montrerez comment le mouvement sportif français s’est déjà mobilisé et va continuer de le faire pour soutenir nos athlètes olympiques et paralympiques avec la contribution des Armées.*

“*Quelles sont, selon vous, les valeurs communes aux militaires et aux sportifs ?*”

3- MODALITÉS DE PARTICIPATION

La participation implique l’acceptation du présent règlement.

Tout élève régulièrement inscrit dans les classes concernées peut participer au concours dans l’une des catégories suivantes :

☛ *Œuvre collective*

Cette catégorie concerne les six établissements scolaires qui peuvent inscrire un unique groupe par classe de seconde ouverte en leur sein.

La constitution du groupe est laissée à l’entière appréciation du personnel enseignant, mais ne peut être inférieure à quatre élèves. Le travail du groupe est effectué dans le cadre d’un projet encadré (avec un professeur référent).

☛ *Candidat libre*

Cette catégorie s’adresse aux élèves qui souhaitent produire un texte rédigé sur leur temps libre, sans accompagnement ou encadrement pédagogique.

Pour pouvoir prendre part aux concours, les établissements doivent, dans un premier temps, adresser à la fondation, **pour le 15 décembre 2021 au plus tard, les fiches d’inscription** accompagnées des certificats de scolarité des participants.

Les fiches *Œuvre collective* et *Candidat libre* sont téléchargeables sur le site de la fondation :

www.invalidesdeguerre.org.

Pour les deux catégories, les établissements envoient **les copies avant le 1^{er} avril 2022** :

- **par voie postale**, en deux exemplaires et en pli simple non recommandé, à la **Fondation des plus grands invalides de guerre - 13, avenue de La Motte-Picquet - 75007 Paris** ;
- **et par voie électronique**, sous forme de fichier pdf, à l’adresse “fondation@invalidesdeguerre.org”.

4- FORME ATTENDUE DES TRAVAUX

En tête des copies doivent figurer le nom de l’établissement, l’identification de la classe et :

- pour la catégorie *Candidat libre* : les nom et prénom de l’élève ;
- pour la catégorie *Œuvre collective* : les nom et prénom de chaque élève composant le groupe et les nom, prénom et discipline du professeur référent.

Le texte doit être produit sur des feuilles au **format A4, recto, en noir, police Arial 11**, justifié, marge à gauche de 5 cm. Il comprendra entre **3 et 6 pages** (soit entre 9.000 et 18.000 signes), espaces compris. Les textes fournis au format manuscrit ne seront pas acceptés par le jury.

5- PRIX

Chaque catégorie est dotée d'un prix d'honneur et d'un prix d'encouragement :

- *Œuvre collective*

- ▶ prix d'honneur : 5.000 €
- ▶ prix d'encouragement : 2.500 €

- *Candidat libre*

- ▶ prix d'honneur : 3.000 €
- ▶ prix d'encouragement : 1.500 €

6- CRITÈRES DE SÉLECTION

Très attachés à la préservation de la langue française, les organisateurs apprécieront avec une plus grande bienveillance les travaux rédigés dans une **langue soutenue** et un **style recherché** mais sans emphase.

7- RESSOURCES DOCUMENTAIRES

L'œuvre présentée doit être originale. Les participants peuvent effectuer des recherches documentaires par tous moyens nécessaires, à la seule condition de citer avec précision les sources utilisées en annexe du document.

Exemple : Farge Arlette, « *Écriture historique, écriture cinématographique* », in De l'histoire au cinéma, sous la dir. d'Antoine de Baecque et Christian Delage, Paris, Complexe, 2009, p. 111-126 (Historiques, 169).

8- CALENDRIER DU CONCOURS

- clôture des inscriptions : 15 décembre 2021
- envoi des travaux : au plus tard le 31 mars 2022 (cachet de la poste faisant foi)
- réunion du jury : courant avril 2022
- publication des résultats : 13 mai 2022
- remise des Prix : mercredi 22 juin 2022 (à Paris)

9- DÉPÔT DU RÈGLEMENT

Ce règlement peut être consulté pendant toute la durée du concours sur le site de la fondation :

www.invalidesdeguerre.org

10- LITIGE

Le présent règlement est exclusivement régi par la loi française et tous les litiges relatifs à la validité ou l'interprétation du présent règlement ou à l'exécution du concours seront soumis à la compétence des tribunaux de Paris.